



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER

Le 23 mai 2017

La FNAIM poursuit sa digitalisation avec le lancement d'un site dédié à la location saisonnière

La FNAIM a engagé depuis 2013 un vaste projet de digitalisation. Sur son site Internet, en un an, les consultations des fiches locations et vente de sa rubrique de recherche immobilière ont augmenté de plus de 60%¹. S'adaptant aussi à l'usage du smartphone, l'application FNAIM IMMO a enregistré de son côté une augmentation de ses sessions de l'ordre de 320% depuis un an.

C'est pour poursuivre cette **digitalisation continue**, et **soutenir les acteurs d'un marché de plus en plus concurrentiel**, que la Fédération lance son site entièrement dédié à la location saisonnière : <http://www.fnaim-vacances.fr>

Le site offre notamment une **recherche - sur ordinateur, tablette ou smartphone - soit cartographique, soit traditionnelle**, en fonction de la zone touristique/commune, **ou des envies** : « Mer », « Plage », « Bord de lac », « Îles proches ou lointaines », « Campagne », « Bien-être/Thermalisme », « Montagne », « Ski » ou « Ville » pouvant être associées à des activités de proximité ou des équipements indispensables durant le séjour.

Cette nouvelle solution permet aux locataires de **sécuriser leur parcours de réservation avec un professionnel de l'immobilier**. La réservation s'effectue directement sur le site et la finalisation du contrat est réalisée en lien direct avec le professionnel en charge de la gestion du bien loué.

La FNAIM : la garantie pour des vacances réussies

Comme le rappelle Jean-Jacques Botta, Président de la Commission location de vacances FNAIM, « *les adhérents de la Fédération traitent chaque année 370 000 contrats de location grâce à un catalogue riche de 63 000 biens proposés par 1 600 professionnels salariés et 600 agences à travers la France* », offrant ainsi toutes les garanties pour des vacances réussies !

Aussi, la FNAIM livre ses conseils pour bien préparer les vacances et réserver en toute tranquillité sa location saisonnière, notamment grâce à son nouveau site dédié :

1) S'assurer que le logement correspond à son besoin !

L'annonce idéale est bien rédigée et précise les points suivants : la localisation exacte permettant de connaître l'environnement de la location, le nombre de chambres et de salles de bains, si la cuisine est un simple coin aménagé ou une cuisine complète équipée... Si certains de ces points sont négligés, il faut se renseigner et exiger de voir des photos, les plus récentes possibles, détaillant au maximum le bien.

2) S'assurer que le logement correspond à la réalité !

Il faut privilégier les annonces illustrées et claires et les offres cohérentes et réalistes.

3) Trouver un véritable expert local, professionnel et disponible !

Un bon contact en amont du séjour présage souvent d'une bonne qualité d'accueil, à votre arrivée, mais aussi tout au long de votre séjour. Au-delà de la remise des clés, c'est lui qui prodigue les conseils et intervient en cas de souci à régler !

¹ Source Google Analytics



Contact Presse **Galivel & Associés**

Relations Presse Immobilier

Carol Galivel / Julie Roland - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

4) Contractualiser, c'est la clé !

Une fois la réservation effectuée, il faut exiger la remise d'un contrat au moment du versement de l'acompte ou des arrhes.

5) Profiter des prestations complémentaires proposées !

Les professionnels locaux proposent souvent des prestations annexes, à prix négociés, pour faciliter le séjour. Les professionnels FNAIM peuvent s'occuper de la conciergerie de la plus classique jusqu'aux demandes les plus atypiques.

La page d'accueil du site :



A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est l'organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

Retrouver en ligne

- [Le communiqué de presse complet](#)
- [Toutes les informations sur la FNAIM](#)



Contact Presse **Galivel & Associés**

Relations Presse Immobilier

Carol Galivel / Julie Roland - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>